



Etat des lieux contesté et abus de la propriétaire quant à la réa

Par **DELOTEL COLETTE**, le **04/05/2017** à **16:29**

Bonjour, je viens de quitter mon ancien logement (le 15/04/2017). La propriétaire veut faire refaire un "carré de pelouse" qui n'en est pas, raviné par les pluies car terrain en pente. Il est dans le même état qu'à mon arrivée (j'ai un chien). Photos à mon arrivée et à mon départ du logement. J'ai contesté par recommandé A.R l'état des lieux de sortie car fait avec un à priori. A-t-elle le droit de faire refaire cette soi disant pelouse et changer la haie qui meurt par un paysagiste (comme il en est question, ce que j'ai découvert moi même car je ne suis pas informée) en faisant une retenue sans doute de la totalité sur mon dépôt de garantie. De plus elle n'a jamais peint les murs intérieurs ni les portes. Cette maison est à l'état de "fin de chantier" depuis 12 ans. A-t-elle le droit de louer cette maison 650 euros? Merci de me répondre rapidement à ces deux questions.
cordialement

Par **Menuet Elodie**, le **31/10/2017** à **11:43**

Bonjour
Je suis votre ancienne voisine, nous avons reçu 3 courrier a votre nom ce jour le 31/10/2017 Pour vous rassurer aucune pelouse na été refaite et haie non changer. Vouler vous que je vous renvoi votre courrier a votre nouvel adresse? Vous pouvez me repondre a ladresse suivante jarmenuetelodie@gmail.com sinon nous habitons toujours la meme adresse
Cordialement

Par **janus2fr**, le **31/10/2017** à **14:13**

Bonjour Menuet Elodie,
Je vous déconseille de laisser votre adresse mail visible sur le forum, c'est le meilleur moyen d'être inondé de spams...